

**Andrée Taurinya**

*Députée de la Loire*

*Commission des Lois*

**Monsieur le Président  
Association Au gré du vent**

Saint-Étienne, le 13 janvier 2025

**Objet :** réponse à votre demande de soutien concernant l'IEF

Monsieur,

Suite à votre passage à la permanence vendredi dernier, je reviens vers vous concernant vos courriels du mois d'octobre. Ma collaboratrice m'a informée de votre relance et je tenais à exprimer ma position.

La loi que vous mentionnez dans laquelle a été traitée l'IEF m'apparaît dans son ensemble comme stigmatisante, mal fondée, et incomplète. Mon groupe parlementaire et moi-même la rejetons et nous continuerons à la combattre à l'Assemblée comme ailleurs.

Le sujet de l'IEF est néanmoins complexe et m'interroge particulièrement en tant qu'enseignante et défenseuse de longue date d'un service public de l'éducation de haute qualité. J'entends par haute qualité la capacité à mettre en œuvre l'émancipation, l'instruction et l'inclusion sociale. Dans l'idéal que je porte, l'Éducation Nationale (avec un grand E, avec un grand N) devrait permettre à toutes et tous de s'épanouir dans un cadre d'égalité des chances réel. Si le rouleau compresseur néo-libéral met à mal voire détruit les conditions matérielles nécessaires à sa mise en place, je souhaite porter mon énergie pour sa renaissance et son maintien plutôt que pour la mise en place d'alternatives.

C'est dans cette perspective que mon groupe parlementaire a déposé à plusieurs reprises des amendements pour l'accès à une école ou un collège publics à moins de 30 minutes du domicile de chaque enfant. De même, nous avons proposé de garantir à tous les lycéens l'égal accès aux spécialités au lycée et à tous les bacheliers le droit de s'inscrire dans la formation de son choix à l'université. Nous souhaitons restreindre les possibilités de déroger à la sectorisation afin de préserver la mixité sociale dans les écoles. Enfin, nous demandons le respect de la mixité entre filles et garçons dans les établissements scolaires.

Notre groupe est favorable au conditionnement de l'instruction en famille à l'intérêt de l'enfant. Pour nous, l'école est le creuset du peuple en formation. C'est le lieu dans lequel des règles collectives s'exercent, différentes de celles établies dans la famille. Par la confrontation à des normes distinctes de la sphère privée l'enfant entre peu à peu dans un nouvel espace. Il doit y prendre sa place, faire l'expérience de sa propre liberté et responsabilité. Cette construction fait partie de l'apprentissage de la citoyenneté, où l'intérêt général dépasse l'intérêt individuel et particulier. La formation scolaire s'inscrit dans un espace collectif d'échange, de partage et de confrontation à autrui. C'est le lieu où l'enfant doit découvrir l'altérité : d'autres langues, d'autres pratiques culturelles et familiales, d'autres milieux sociaux. Il sort de son milieu familial pour entrer finalement dans la société.

---

**Andrée Taurinya**

*Députée de la Loire*

*Commission des Lois*

Cela étant, je comprends vos interrogations et regrette l'opacité de la mise en œuvre de l'article 49 que vous citez. Mon groupe s'était alors abstenu sur celui-ci, car il ne reposait sur aucun rapport documenté et modifiait la réglementation de l'IEF sans prendre de mesures satisfaisantes sur l'enseignement privé sous contrat et hors contrat. Aujourd'hui, nous demandons qu'un rapport puisse établir la réalité de l'instruction en famille et mesurer la réalité du retrait des enfants pour motifs religieux. Nous exigeons également que les familles dont la demande d'autorisation a été rejetée puissent comprendre le motif de cette décision. Comment justifier par exemple l'instruction des aînés en famille rendue impossible pour les plus jeunes, sans raison avancée ? D'autre part, les grandes différences notées entre académies laissent supposer un manque de cadre national entraînant une inégalité de traitement entre les demandes ce qui est inacceptable.

Voici donc les aspects liés à l'IEF sur lesquels je suis prête à m'engager.

Soyez assuré, Monsieur, de ma détermination à défendre le projet d'une école laïque qui soit le lieu de l'éducation à l'intérêt général où l'individu se prépare à l'exercice de la citoyenneté républicaine.

Salutations républicaines,

**Andrée Taurinya**

